

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er décembre 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des
relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2014 en retirant le point 50.04 concernant l'organigramme et en ajoutant au point 70.2.1 sous affaires nouvelles le « Maintien des patinoires Oakwood et De Vimy ».

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Marie Cinq-Mars
appuyé par Mindy Pollak

De retirer le point 40.04 qui concerne l'adoption du deuxième projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - la fête de la souccot (fête de la cabane).

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

Votent en faveur: La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

Votent contre: Les conseillères Cardyn, Forget et Gremaud

Rejeté à la majorité.

DEUXIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

De retirer le point 50.01 concernant le déplacement et comblement permanent de l'agent de bureau.

Cette proposition n'est pas appuyée.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 18 ET SE TERMINE À 20 H 18

CITOYENS	SUJETS
M. PIERRE JONCAS	La paix intercommunautaire/Dépôt de documents
M. CHRISTIAN AUBRY	L'article 6.1 – usage provisoire – Règlement de zonage
M. ÉRIC GERVAIS	Antennes Télus Église Arménienne
M. FÉLIX DE CONNINCK	Construction de l'antenne Télus – Coin Bernard/Stuart
M. FRÉDÉRIC DUMAS	Patinoires

CIToyENS	SUJETS
MME LINDA CESARATTO	Patinoires Parc Oakwood
M. GUILLAUME BOUTHILLIER	Patinoires
M. LAVAL LAVALLÉE	Reprenons Outremont
M. STEVEN SLIMOVITCH	Souccot

CA14 16 0391

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

De prolonger la période de questions de 30 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (SUITE)

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 18 ET SE TERMINE À 20 H 52

MME MARICLAUDE OUMET	Coupures financières
M. DAVID McNEIL	Gouvernance
MME VALÉRIE CECCHINI	Patinoire Oakwood
M. ALEXANDRE LEFEVRE	Taxes municipales
M. AARON WEMMER	Les Souccots
M. PIERRE LACERTE	Amis de la rue Hutchison/Travaux le dimanche

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élues ne posent aucune question.

CA14 16 0392

QUESTION À DÉCIDER EN URGENCE - MODIFICATION DU TROTTOIR SITUÉ FACE AU 6545 AVENUE DUROCHER

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

DE DEMANDER à l'administration de procéder à la modification du trottoir situé devant une des portes de chargement de l'immeuble du 6545 avenue Durocher, tel qu'indiqué au plan joint à la présente résolution, afin de faire une descente bateau permettant les livraisons;

DE DEMANDER à l'administration d'imputer cette dépense à même le budget de fonctionnement des travaux publics;

D'EXEMPTER la requérante du paiement des frais.

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Forget et Gremaud

Votent contre: La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

Un débat s'engage

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

10.05

CA14 16 0393

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 16 0394

ADDENDA - APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER le calendrier modifié prévoyant la séance de septembre au mardi 8 septembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1141867021

10.08 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il n'y a pas de dépôt.

CA14 16 0395

RÉSOLUTION SUR LA DISPONIBILITÉ SUR INTERNET DES SOMMAIRES DÉCISIONNELS ASSOCIÉS AUX SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE les ordres du jour sont mis à la disposition des citoyens par le biais du site internet de l'arrondissement afin qu'ils puissent s'informer sur les points qui seront amenés au conseil;

ATTENDU QUE présentement, seule une brève description des points à l'ordre du jour est disponible sur le site internet de l'arrondissement;

ATTENDU QUE plusieurs arrondissements, ainsi que la ville centre mettent les documents décisionnels en ligne en même temps que les ordres du jour;

Dans le but d'assurer une plus grande transparence envers les citoyens, et vu que cela est une pratique courante dans plusieurs, voir la majorité des arrondissements, ainsi qu'une pratique courante de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE MODIFIER les processus existants de transmission d'information afin que les sommaires décisionnels associés aux sujets à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement d'Outremont soient mis en ligne sur le site internet de l'arrondissement; et ce, en même temps que l'ordre du jour de chaque conseil d'arrondissement ou conseil extraordinaire d'arrondissement, pour que les citoyens puissent avoir accès à l'ensemble de l'information pour chacun des points et ainsi mieux s'informer sur les sujets qui les concernent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01

CA14 16 0396

ADHÉRER À LA POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AINSI QU'À SES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS D'ACTION DÉCOULANT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE EN 2012-2013 ET DU SOMMET MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE DE 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADHÉRER à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1142504024

CA14 16 0397

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS POUR L'ORGANISATION DE SES ACTIVITÉS EN TANT QUE MANDATAIRE DES JEUX DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2015, ET CE, À MÊME LES FONDS PRÉVUS AU BUDGET 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2015;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1142504022

CA14 16 0398

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 246 \$ POUR L'ANNÉE 2014 À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE - MESS 2013-2015) ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CE SOUTIEN FINANCIER ET AUTORISER LA MAIRESSE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE - BUDGET PROVENANT DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2015);

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1142504020

CA14 16 0399

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 1 117,06 \$ COMPRENANT LES TAXES AU CONTRAT DE BASE DE LES SIGNALISATIONS R.C. INC. AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DANS LES STATIONNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 91 575,97 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR LA SAISON 2014 À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVU POUR CETTE ACTIVITÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 1117,06 \$ comprenant les taxes au contrat de base de Les Signalisations R.C. Inc. ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 91 575,97 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2014;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1145069020

CA14 16 0400

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 6 000 \$ À LA FIRME TTI ENVIRONNEMENT INC., POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2014, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12459 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 6 000 \$ à la firme TTI Environnement inc. pour le transport des matières résiduelles pour l'année 2014;

D'IMPUTER la dépense conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1145078041

CA14 16 0401

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 4 331,80 \$ PLUS TAXES POUR UN DÉPASSEMENT DE COÛTS POUR LA PLANTATION D'ARBRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME CANOPÉE 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER une dépense de 4331,80 \$, plus taxes, pour un dépassement de coûts pour la plantation d'arbres dans le cadre du Programme canopée 2014;

D'IMPUTER cette dépense en conformité avec les informations financières au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 NTA1145078043

CA14 16 0402

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 53 105,14 \$, TAXES INCLUSES, À CAMP SPORTMAX INC. EN PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES REVENUS PERÇUS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2014, ET CE, À MÊME LE SURPLUS

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER le versement d'une somme de 53 105,14 \$, taxes incluses, à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2014, et ce, à même le surplus;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 NTA1142504023

CA14 16 0403

APPROUVER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 308 \$ À L'ORGANISME LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR SON PROJET VISANT L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR DE RUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DU MILIEU 12-30 ANS DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE 2014-2015 - BUDGET PROVENANT DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPUYER le projet de reconduction d'un travailleur de rue préparé par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2013-2014;

D'APPROUVER le versement de la contribution financière de 6 308 \$;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense étant entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1142504025

CA14 16 0404

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2014, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2014

DÉPÔT des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.

30.01 1146430020

CA14 16 0405

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2014

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014.

30.02 1146430019

CA14 16 0406

RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES - SOMMAIRE DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - OCTOBRE 2014

DÉPÔT des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2014.

30.03 1146695007

CA14 16 0407

DÉPÔT DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2014

DÉPÔT de l'évolution budgétaire de l'arrondissement Outremont au 30 septembre 2014.

30.04 1146430021

CA14 16 0408

EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, OFFRIR À LA VILLE QUE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT PRENNE EN CHARGE LA GESTION DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LA FIRME SÉCURITÉ NEPTUNE POUR LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION RELATIFS AU STATIONNEMENT JUSQU'AU TERME DU CONTRAT EN COURS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

CONFORMÉMENT à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal que le conseil d'arrondissement offre à la Ville de Montréal de prendre en charge la gestion du contrat de service avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement jusqu'au terme du contrat octroyé à cette firme par l'arrondissement d'Outremont soit le 31 août 2015;

QU'EN CONTREPARTIE, le conseil de la Ville effectuera, pour l'année 2015 un virement de crédits de 103 000,00 \$ au profit de l'arrondissement d'Outremont pour ce service.

—
Un débat s'engage.
—

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Forget et Gremaud

Votent contre: La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.05 1143045006

CA14 16 0409

DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS ET EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, ACCEPTER L'OFFRE DE PRISE EN CHARGE DU THÉÂTRE OUTREMONT PAR LA VILLE DE MONTRÉAL, À L'EXCEPTION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'accepter l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement;

La Ville centre devient notamment responsable:

- i) de conclure un protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont en vue de sa gestion et de la mise en œuvre d'une programmation culturelle montréalaise, y compris l'utilisation du Théâtre par l'arrondissement pour la présentation de sa programmation culturelle locale;
- ii) d'effectuer l'ensemble des opérations visant l'exploitation de ce bâtiment incluant l'entretien majeur, tel que les travaux liés à la mécanique, le chauffage, la climatisation et l'entretien sanitaire.

L'arrondissement d'Outremont demeure responsable :

- i) de convenir avec la Corporation du Théâtre Outremont d'une programmation culturelle d'arrondissement ainsi que des modalités et des conditions d'utilisation du Théâtre Outremont à cet égard;
- ii) d'effectuer les opérations d'entretien mineur du bâtiment et du déneigement de son débarcadère.

L'arrondissement Outremont continue à financer à même son budget les coûts relatifs à l'utilisation du Théâtre Outremont aux fins de la programmation culturelle d'arrondissement. Les coûts liés aux activités d'entretien mineur et de déneigement étant à la charge du Service de la culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1142504021

CA14 16 0410

AUTORISER UNE COMMANDE OUVERTE 2014-2015 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS AVEC LE FOURNISSEUR MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 182 000 \$ (AVANT TAXES) SUITE À L'ENTENTE-CADRE NO. 997557 CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une commande ouverte pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur Mines Seleines, une division de K + S Sel Windsor ltée, au montant de 182 000 \$ suite à l'entente cadre no. 997557 conclue par le service de l'approvisionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1145078042

CA14 16 0411

Avis de motion - Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), je donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'adopter les tarifs imposés par l'arrondissement et de remplacer le règlement AO-06.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, je demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1146695005

CA14 16 0412

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Cardyn donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ pour la mise aux normes de l'aréna sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour la mise aux normes de l'aréna.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1149916719

CA14 16 0413

ADOPTION DE PREMIER PROJET - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 EN AJOUTANT L'ARTICLE 13.9 ET PORTANT SUR LE REVÊTEMENT DE TOIT PLAT (TOITS BLANCS)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de modifier la disposition concernant les toits plats;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit toutefois d'abord adopter un projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et de tenir une assemblée publique de consultation sur celui-ci;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER un premier projet de règlement AO-277-P1 concernant le règlement de zonage 1177 et visant à ajouter des nouvelles dispositions réglementaires concernant les toits blancs et plats;

DE DÉLÉGUER au Secrétaire d'arrondissement le soin de déterminer la date, l'heure et le lieu de la consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1141899041

CA14 16 0414

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 - EN MODIFIANT L'ARTICLE 6.1 ET PORTANT SUR L'USAGE PROVISOIRE - LA FÊTE DE LA SOUCOT (FÊTE DE LA CABANE)

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été tenue le 29 octobre 2014 relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU les commentaires et questions lors de la consultation publique;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER le second projet de règlement AO-271-P2 intitulé : «Règlement modifiant le Règlement de zonage 1177 qui se lit comme suit :

« Le Règlement de zonage (1177) est modifié à l'article 6.1 par le remplacement du dernier énoncé par l'énoncé suivant :

« dans le cadre de la fête des cabanes (souccot), l'installation d'une cabane pourra débuter trois jours ouvrables avant le premier jour de la fête et elle devra être démontée au plus tard trois jours ouvrables après le dernier jour de la fête. Les samedis, dimanches et les jours fériés tels que définis à l'article 61 de la Loi d'interprétation RLRQ chapitre I-16, ne sont pas considérés comme des jours ouvrables. »

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Forget et Gremaud

Vote contre: La conseillère Pollak

Un débat s'engage

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

40.04 1141899042

CA14 16 0415

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE SUR LES SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2015)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2015) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le règlement numéro AO-273 intitulé : «Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2015)». Ce projet de règlement concerne l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0445 % appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1146695006

CA14 16 0416

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) AFIN DE PERMETTRE LE STATIONNEMENT ANGULAIRE À 45 DEGRÉS SUR LE CÔTÉ NORD DE L'AVENUE ATLANTIC ET LE STATIONNEMENT DU CÔTÉ SUD DE LA PARTIE DE LA RUE BEAUBIEN COMPRISE ENTRE L'AVENUE DUROCHER ET LA PREMIÈRE RUELLE À L'EST

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le règlement AO-274 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ». L'objet dudit règlement est de permettre le stationnement angulaire à 45 degrés sur le côté nord de l'avenue Atlantic et le stationnement du côté sud de la partie de la rue Beaubien comprise entre l'avenue Durocher et la première ruelle à l'est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1145069018

CA14 16 0417

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE DEUX ZONES D'ARRÊT INTERDIT - PARTIE DU CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE OUTREMONT COMPRISE ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER le règlement AO-275 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ». L'objet dudit règlement est d'implanter deux zones d'arrêt interdit sur l'avenue Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1145069017

CA14 16 0418

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - REMPLACEMENT DES ARRÊTS OBLIGATOIRES PRÉSENTS AU CARREFOUR DES AVENUES DAVAAR ET DU MANOIR PAR DES FEUX DE CIRCULATION MUNIS DE FEUX PIÉTONNIERS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le règlement AO-276 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ». L'objet dudit règlement est De modifier les annexes «A» et «B» du Règlement numéro 1171 suite au remplacement les arrêts obligatoires localisés au carrefour des avenues Davaar et du Manoir par des feux de circulation munis de feux piétonniers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1145069019

CA14 16 0419

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTES REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT EXISTANT 1104-14

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement sur les services de collectes » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel

ATTENDU QUE le Secrétaire d'arrondissement identifie les articles modifiés depuis l'avis de motion;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement AO-278 intitulé "Règlement sur les services de collectes" remplaçant le règlement existant 1104-14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1145078034

CA14 16 0420

DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1257, AVENUE BERNARD, EN VERTU DU RÈGLEMENT AO-48 PORTANT SUR L'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à deux empiètements chacun de 0.2 mètres carrés sur le lot 1 553 366 au 1257, avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1141899059

CA14 16 0421

ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À LA SORTIE DU MÉTRO OUTREMONT DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE DU DR JULIEN LE 13 DÉCEMBRE 2014 ENTRE 9 H ET 17 H

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ÉDICTER une ordonnance afin d'autoriser l'occupation du domaine public à la sortie du métro Outremont dans le cadre de la Guignolée du Dr Julien le 13 décembre 2014 entre 9 h et 17 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1146737020

CA14 16 0422

RELATIVEMENT AU 615, AVENUE STUART : DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL, SUR LA FAÇADE DONNANT SUR L'AVENUE STUART

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 novembre 2014 d'approuver les demandes de PIIA concernant les immeubles indiqués au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899049;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal sur la façade donnant sur l'avenue Stuart au 615, avenue Stuart, tel qu'indiqué au sommaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1141899049

CA14 16 0423

RELATIVEMENT AU 34, AVENUE MAPLEWOOD : - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177; - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU CÔTÉ DE L'AVENUE MAPLEWOOD ET DU CÔTÉ DU BOULEVARD DU MONT-ROYAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 octobre 2014 d'approuver les demandes de PIIA concernant les immeubles indiqués au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899058;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177
et

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal situé au 34 Maplewood, selon les réserves énoncées.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (la conseillère Gremaud votant contre).

47.02 1141899058

CA14 16 0424

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DÉROGATOIRE MALGRÉ L'ARTICLE 5.3. DU RÈGLEMENT 1177 AU 5459, AVENUE DUROCHER

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 3 septembre 2014 de refuser les demandes de PIIA et dérogation mineure concernant l'immeuble indiqué au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899051;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE NE PAS APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3 du règlement 1177 ; et

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 5459, avenue Durocher;

pour les motifs indiqués au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47.03 1141899051

CA14 16 0425

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 624, AVENUE STUART, 5623, AVENUE DUROCHER, 138-140, AVENUE WILLOWDALE, 649, BOULEVARD DOLLARD, 37, AVENUE GLENCOE ET 340, AVENUE DE L'ÉPÉE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 novembre 2014 d'approuver les demandes de PIIA concernant les immeubles indiqués au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899057;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'APPROUVER les demandes d'approbation, avec ou sans réserve, des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1. 624, avenue Stuart;
2. 5623, avenue Durocher;
3. 138-140, avenue Willowdale;
4. 649, boulevard Dollard;
5. 37, avenue Glencoe;
6. 340, avenue De l'Épée.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1141899057

CA14 16 0426

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DE 4 ANTENNES AU 615, AVENUE STUART

CONSIDÉRANT la demande de Telus d'installer 4 antennes de communication sur l'immeuble au 615 avenue Stuart, et sa demande de PIIA relativement à l'emplacement de ces antennes;

CONSIDÉRANT la proximité de l'immeuble voisin du site identifié par Telus pour l'emplacement des antennes identifiées T1 et T2;

CONSIDÉRANT QUE Telus ne nous a pas démontré avec certitude que l'emplacement de ces antennes T1 et T2 ne présentent aucun risque pour les résidents des étages supérieurs et pour l'occupation du toit de cet immeuble voisin;

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du Guide destiné aux autorités responsables du sol pour la rédaction des protocoles visant les emplacements de systèmes d'antennes;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

D'ACCEPTER partiellement la demande de Telus, soit d'autoriser l'installation des antennes T3 et T4;

DE PROPOSER à Telus d'accepter le processus de consultation publique tel qu'établi par Industrie Canada pour le projet d'installation d'antennes de communication au 615 avenue Stuart pour les antennes T1 et T2 ou de déposer les documents nécessaires afin de répondre aux préoccupations du Conseil pour qu'il puisse donner ou pas son accord pour ces 2 antennes.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1141899050

CA14 16 0427

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 98, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER la demande d'approbation du PIIA, avec ou sans réserve, relativement aux travaux de construction déjà réalisés au 98, chemin de la Côte Sainte-Catherine et sous réserve de l'émission d'un deuxième constat d'infraction.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (la conseillère Gremaud votant contre).

47.06 1131899023

CA14 16 0428

AUTORISER LE DÉPLACEMENT DU POSTE PERMANENT D'AGENT DE BUREAU 45791 DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET PERMETTRE L'AFFICHAGE AINSI QUE LE COMPLEMENT PERMANENT DU POSTE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER le déplacement du poste permanent d'agent de bureau 45791 des travaux publics à la direction des services administratifs et en autoriser son comblement permanent.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (la conseillère Forget votant contre).

50.01 1143711023

CA14 16 0429

CONFORMÉMENT AUX ORIENTATIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2015 DE L'ARRONDISSEMENT, AUTORISER, EN DATE DU 1ER JANVIER 2015, LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'UN MENUISIER D'INSTALLATIONS À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la mise en disponibilité de Monsieur Steve Camiré, menuisier d'installation à la direction des travaux publics de l'arrondissement Outremont, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (La conseillère Gremaud votant contre).

50.02 1143711019

CA14 16 0430

CONFORMÉMENT AUX ORIENTATIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2015 DE L'ARRONDISSEMENT, AUTORISER, EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2015, LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'UN PRÉPOSÉ AUX MENUS TRAVAUX À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la mise en disponibilité de Monsieur Dany Baribeau, préposé aux menus travaux à la direction des travaux publics de l'arrondissement Outremont, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1143711020

ADOPTER L'ORGANIGRAMME ET LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR 2015

Ce dossier a été retiré.

50.04 1149916718

CA14 16 0431

APPROUVER LA CRÉATION DU COMITÉ ARÉNA DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA D'OUTREMONT AINSI QUE SON MANDAT, SA DURÉE ET SA COMPOSITION

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'APPROUVER la création du comité aréna dont le mandat, qui se terminera en août 2016, sera d'informer les organismes, les ligues, les partenaires et les usagers de l'aréna quant aux différentes étapes des travaux et aux décisions inhérentes à la mise aux normes de l'aréna d'Outremont. Le comité aréna sera régi selon les *Règles de régie interne des comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont* adoptées en 2008;

D'APPROUVER la composition dudit comité comme suit :

- Deux représentants nommés par le Club de patinage artistique d'Outremont
- Deux représentants nommés par l'Association de hockey mineur Mont-Royal / Outremont
- Un représentant nommé par le Collège Stanislas
- Deux représentants des usagers (ligues et autres)
- Deux élus nommés par le conseil d'arrondissement, soit Mesdames Lucie Cardyn et Jacqueline Gremaud, conseillères d'arrondissement
- Un représentant administratif de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1142504017

CA14 16 0432

DÉPÔT - MISE EN APPLICATION DU PLAN QUINQUENNAL DE MAIN-D'ŒUVRE 2014 -2018 DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT

DÉPÔT de la mise en application du plan quinquennal de la main-d'œuvre 2014-2018 de l'arrondissement Outremont à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Abolition de 7 postes;
Abolition de l'équivalent 1 p-a en banque d'heures;
Total de 8 p-a.

60.01 1143711021

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Aucun dépôt.

70.01

CA14 16 0434

AFFAIRES NOUVELLES

PROPOSITION CONCERNANT LE MAINTIEN DES PATINOIRES OAKWOOD ET DE VIMY

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2015, des compressions budgétaires dues entre autres à la réforme du financement des arrondissements ont occasionné la décision de fermer trois patinoires de l'arrondissement;

ATTENDU les pressions de citoyens qui estiment qu'il s'agit là d'une décision préjudiciable à leur qualité de vie et à celle de leurs enfants en les privant de la pratique d'un sport d'hiver peu coûteux;

ATTENDU l'adhésion de l'arrondissement à la politique Montréal physiquement active;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

De maintenir l'ouverture de ces deux patinoires et d'affecter les sommes nécessaires au surplus.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn
appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MODIFIER la proposition afin que les montants correspondants soient pris à même le budget de fonctionnement.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Forget, Gremaud et Pollak

Adopté à l'unanimité (la mairesse se déclarant en faveur)

DEUXIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Lucie Cardyn

D'AJOUTER à la proposition la réserve suivante à l'effet que l'administration s'assure que l'opération d'une patinoire sur le terrain de tennis Oakwood n'endommagera pas la surface de la nouvelle installation de tennis.

VOTE SUR LE DEUXIÈME AMENDEMENT

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Forget, Gremaud et Pollak
Vote contre La mairesse Cinq-Mars

Adopté à la majorité.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE.

70.2.1

La mairesse suspend l'assemblée pour quelques minutes.

L'assemblée reprend et les conseillères Cardyn, Gremaud et Pollak déposent leur déclaration.

CA14 16 0433

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

DÉPÔT des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères Cardyn, Gremaud et Pollak.

61.01

Levée de la séance

La séance est levée à 22 h 11.

70.03

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2015.